



Réduction de droit de visite et d'hébergement

Par **fannette37**, le **12/02/2008** à **10:47**

bonjour,

je suis séparé de mon ex père de mon fils de 21 mois. J'ai la garde principale et lui le voit un week sur deux au domicile de ses parents. Il a été condamné au mois le 6 décembre 2007 à 8 mois de prison avec sursis 1000 euros de dommages et intérêts 350 euros pour non nouveau compagnon 500 euros pour rembourser mes frais de justice et 200 euros d'amende pour menaces de mort réitérées et violence volontaires ayant entraîné des ITT inférieures à 8 jours.

A ce jour il ne m'a pas encore versé de dommages.

De plus il ne paie plus sa pension depuis 11 mois et il travaille pourtant. Suite à cette condamnation, j'ai demandé une réduction du droit de visite dans un lieu neutre nous passons le 28/02/08 devant la jaf

Pensez vous que j'ai une chance pour obtenir ce que je demande et éventuellement moi je voudrais qu'il soit déchu de ses droits mais je pense que c'est de même difficile à obtenir.

Merci de votre réponse.